

BULLETIN HIVER 2022

Le Journal de l'Association des Propriétaires
de la Station des Saisies

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Editorial | Page 2 |
| Réunion Apcass/Elus du 9 Août 2022 | Page 3-5 |
| L'APCASS passe au tout internet | Page 6 |
| Les équipements hivernaux | Page 7 |
| Plateforme Clic-Hauteluce | Page 8 |
| Transformateur EDF des Pémonts | Page 8 |
| La surtaxation sur les résidences secondaires | Page 9 |
| Le Signal | Page 10-11 |
| Réunion des adhérents du 13 août 2022 | Page 12-18 |
| Evènements et compétitions à venir cet hiver aux Saisies | Page 18 |
| Assemblée générale de l'Apcass | Page 19 |
| Les Melt in Potes 73 | Page 20 |



Direction de la Publication : Le Président de l'Association

Rédaction : Jean-Pierre Barral, Béatrice Barbier, Jacques Audin, Jean-Luc Nicolle, Philippe Objois, Jean-Pierre Penlaë, Jean-Claude Finck, Pascal Binet

Conception : Béatrice et Martial Barbier

Impression : ARFEB 17000 LA ROCHELLE

Préparation et diffusion : Martial Barbier

Site internet : www.apcass.com

Facebook / Twitter : @ApcasS

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

Aujourd'hui, malgré les conditions sanitaires encore instables, une crise énergétique particulièrement inédite, le Conseil d'Administration se mobilise pour maintenir et préparer les jours à venir.

Dans le projet de Loi de Finances 2023, adopté par l'Assemblée Nationale en utilisant le 49-3, se trouve un amendement tendant à permettre aux maires des communes classées touristiques d'appliquer une surtaxation de la taxe d'habitation des résidences secondaires de leur territoire de 5 à 60 % selon la volonté des conseils municipaux.

La FARSM (Fédération des Associations de Résidents en Station de Montagne) a émis une note à destination du Président du Sénat pour s'opposer à son application. Après en avoir pris connaissance, la correspondance a été adressée au Rapporteur Général de la Commission des Finances.

Nous vous tiendrons informés de la suite de cette intervention.

En parcourant ce bulletin, vous trouverez les comptes rendus des échanges au cours de la saison estivale. Je remercie les rédacteurs de ces différents articles d'information.

*Cette année, **l'Assemblée Générale** de l'Association aura bien lieu mais, pour des raisons de disponibilité de locaux en cette fin d'année, elle se tiendra **Salle Cristal**, le **mercredi 28 Décembre 2022, à 17 Heures**.*

Bonne lecture de ce bulletin.

Je vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année.

Je vous présente, avec le Conseil d'Administration, tous nos vœux de bonheur, de joie, de santé, à partager avec ceux qui vous sont chers.

Bien cordialement.

*P/Le Conseil d'Administration
Le Président : Jacques Audin*



Présents :

Elus et responsables station :

- J.L. Combaz : Président du SIVOM
- X. Desmaret : Maire d'Hauteluze (partiel)
- L. Bouré : Conseillère municipale d'Hauteluze
- O. Reydelle : Directeur SAEM (partiel)
- N. Kirouani : Conseillère municipale d'Hauteluze

Apcass : J. Audin, J.C. Finck, J.P. Penlaë



Urbanisme :

Projet des Challiers : le projet de centre médical des Challiers progresse. Cet hiver, les architectes ont travaillé avec les médecins sur la définition et l'organisation des locaux afin d'optimiser le « parcours patient ».

Dans cet esprit le bureau des secours sur piste sera implanté dans ce bâtiment toujours dans le but de faciliter le « parcours patient ».

Des kinés sont très intéressés pour intégrer cette structure, des locaux sont donc prévus pour les accueillir ainsi que des infirmières.

En complément, ce centre comprendra une garderie, un espace muséal, des logements et peut être des commerces.

Projet Elfes Lumières : l'ex-projet des « Elfes Lumières » est abandonné. Un nouveau projet porté par New Imm/DBI est en cours d'élaboration. Il sera constitué de chalets de taille limitée et n'impacte plus le chemin communal « ancienne route du col des Saisies ».

Projet « garages Joguet » : c'est le groupe Priams et Valat qui poursuit le dossier.

Contrairement à ce qui avait été évoqué par le promoteur avec les élus, ce projet ne sera plus un hôtel mais une résidence hôtelière. Ce changement est possible au regard du code de l'urbanisme, les deux structures relevant de la même catégorie !

Projet Breithorn 2 : en cours, pas d'info particulière.



SAEM :

Démarche de labélisation « flocon vert » : La station, au-delà de la labellisation ISO 14001 s'est inscrite dans la démarche de labellisation flocon vert. C'est un label garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Ce label est développé par l'association Mountain Riders.

**Point financier :**

- Les pertes liées à la piscine et aux structures sportives devaient selon le business plan initial être couvertes par les bénéfices du 1650 (restaurant/bowling).
- A ce jour, le 1650 a toujours été déficitaire, le « trou » de la SAEM étant actuellement de 400K€/an.
- Un nouveau gérant a pris en main le 1650, les résultats sont positifs mais doivent encore s'améliorer.
- Un projet de rénovation de la salle de sport du 1650, en vue d'en faire une salle multi activités, est en cours d'élaboration. Le budget est conséquent (1,5 M€), il faut donc trouver des financements avant de lancer l'opération.
- La centrale de réservation a très bien fonctionné cet hiver, avec un chiffre d'affaires en forte progression.
- Les nouvelles structures, telle que la garderie prévue dans le projet Challiers, seront-elles aussi déficitaires ? Il est donc nécessaire d'avoir une gestion rigoureuse afin de contenir le déficit dans des limites acceptables.

Taxe de séjour : La déclaration de la taxe de séjour est maintenant accessible sur une plateforme en ligne en remplacement des formulaires papiers précédemment utilisés.

Les personnes du Sivom peuvent expliquer le fonctionnement aux personnes le désirant.



Vie de la Station :

- **Le remplacement des luminaires** est lancé. En premier, cette opération est en cours pour la rue du Mirantin et la route de la Traie.
- **Fleurissement** : le fleurissement coûte 10K€ par an. Malheureusement en raison de l'état de sécheresse et conformément à l'arrêté préfectoral, l'arrosage des fleurs a été suspendu avec les conséquences que l'on peut constater en station (besoin : 4000l d'eau par jour)
- **Ex-cabinet médical** : un compromis est sur le point d'être trouvé entre les parties, en attente de finalisation.
- **Des caméras de surveillance** complémentaires vont être installées dans la station.
- **Bruit de hélicoptères en station** : de nombreuses personnes se plaignent du ballet des hélicoptères qui réalisent des vols commerciaux privés depuis la station. Les premières rotations commencent vers 8h/8h15. Ce bruit, été comme hiver, n'est pas en adéquation avec notre station (flocon vert, station de charme...) ainsi que les risques liés au survol en phase atterrissage/décollage de zones habitées => bien que cette affaire relève d'un caractère privé, les élus réfléchissent à la possibilité d'excentrer la DZ...
- **Motoneige** : afin de limiter les nuisances l'opérateur a commandé des motoneiges électriques. L'utilisation des motoneiges par les services (SPL, ...) et les professionnels est très encadrée et fait l'objet d'arrêtés municipaux, sachant que la plupart de ces engins sont équipés de GPS permettant de connaître leur cheminement exact et vérifier le respect des règles. Un certain nombre de traces « sauvages » sont dues à des particuliers qui viennent s'amuser en toute illégalité.



Commune de
Hauteluce
Village de Lumière

Commune d'Hauteluce :

Le site de la mairie a été renouvelé.

Il intègre une plateforme marchande ouverte à tous et permettant de communiquer et mettre en avant ses produits. La société en charge de son développement nous contactera prochainement pour travailler sur le sujet

Association « Le grand parachutage » : cette association nouvellement créée a pour vocation d'assurer auprès du grand public et des passionnés d'histoire, un devoir de mémoire en assurant la pérennité des faits militaires de la Résistance et des combats de la libération en Savoie et plus particulièrement dans le Beaufortain. La commémoration du 80^e anniversaire en 2024 donnera lieu à un large programme d'animation autour du thème. Laurence Bouré, présidente de l'association, nous proposera un article pour un prochain bulletin.



Vous pouvez nous suivre sur Facebook !

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100079899755041>.

Ceux qui ont un compte peuvent tout simplement via la barre recherche (une fois connecté) taper "saisies apcass". Toutes les infos publiées sont publiques et donc consultables même sans demander à être « ami », mais n'hésitez pas à rejoindre les quelques 250 amis déjà abonnés.

Pour les autres, pas d'autres solutions que de créer un compte Facebook:

<https://fr-fr.facebook.com/>

Cliquer sur « créer nouveau compte » et se laisser guider.



Proposition d'annonce pour le passage au tout Internet

Les adhérents sont de plus en plus nombreux à demander à l'Apccass d'être respectueuse de notre environnement. Pour aller dans ce sens, les différents documents publiés en 2023, le seront prioritairement via Internet (mail et lien vers apcass.com). Les dépenses liées à l'impression et au courrier représentent aujourd'hui plus de 50% des charges de notre Association. Les sommes économisées pourront être affectées à d'autres actions.



La version papier sera toujours disponible pour ceux qui le souhaitent.

Il suffit de nous le signaler par mail ou par courrier.

secrtaire@apcass.com

Apccass / Maison des Saisies / 73 620 Les Saisies



Accompagnement à la transition du tourisme

Depuis juin 2022, Andréane Blanc est chargée d'étudier le parc de résidences secondaires dans le but, à terme, d'accompagner la transition du tourisme en montagne sur le territoire d'Arlysère.

Il s'agit dans un premier temps d'enquêter sur les aspects qualitatifs des résidences secondaires, de sensibiliser aux économies d'énergies qu'on peut réaliser, même sur de petites surfaces. **L'enquête vous parviendra prochainement.**

Par ailleurs Arlysère est également lauréate du Contrat Chaleur Renouvelable pour accompagner des études et investissements de production de chaleur thermique renouvelable. L'APCASS aura sans doute recours à ses lumières dans les mois à venir !

Entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, **dans certaines communes des massifs montagneux**. De nouveaux panneaux de signalisation informeront de l'entrée dans une zone à équipement obligatoire. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles – chaînes ou chaussettes à neige – sont conservés à bord du véhicule.

A l'issue des consultations locales, menées à l'échelle de chaque massif, **les préfets ont arrêté la liste des communes** sur lesquelles les obligations d'équipement des véhicules en circulation s'appliquent consultable sur le lien <https://www.securite-routiere.gouv.fr>

Les pneus hiver

Les pneus hiver, au sens du décret, sont les pneus relevant de l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence des 2 marquages :

“symbole alpin”



M+S ou M.S ou M&S

Jusqu'au 1er novembre 2024, les pneus neige uniquement marqués "M+S" seront tolérés.

Les pneus 4 saisons (4S, All Weather, All Season) n'ont pas de définition réglementaire : pour être considérés comme pneus hiver, il faut qu'ils soient estampillés « 3PMSF », ou au minimum « M+S » pour la période transitoire des 3 premières années d'application de la nouvelle réglementation 2021-2022-2023.

Les véhicules portant des pneus à clous sont exonérés des obligations d'équipement.

A partir du 1er novembre 2024

Seuls les pneumatiques 3PMSF seront admis en équivalence aux chaînes.

L'achat et l'utilisation d'autres « pneus neige » resteront possibles, mais les usagers devront dans ce cas, détenir en plus, des chaînes pour circuler du 1er novembre au 31 mars dans les zones concernées par la mesure. Voitures et véhicules utilitaires légers (M1, N1).

Le conducteur a le choix :

- Détenir au moins deux chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents)
- **D'équiper sa voiture (2 essieux) avec 4 pneumatiques hiver**, les autres (ex : camping-car) devront avoir au moins 2 pneumatiques hiver sur chaque essieu (mini 1 par roue jumelée).

Les voitures sans permis ne sont pas concernées.

Le panneau de signalisation B26 continuera de signifier que, sur des routes enneigées, y compris hors période hivernale, le port – **et non la simple détention** – de chaînes est obligatoire. Sauf port exclusif de chaînes précisé sur panneau, les véhicules possédant les équipements prévus par la nouvelle réglementation, seront réputés satisfaire à l'obligation instaurée par le panneau B26.



Informations sur : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Bienvenue sur Clic-Hauteluca

Dans le cadre de la refonte de son site internet institutionnel, la mairie de Hauteluca a lancé la plateforme de référencement **Clic-Hauteluca** pour promouvoir en un seul clic nos acteurs économiques et notre tissu associatif, à savoir les entreprises et associations et augmenter ainsi leur visibilité.

La crise a accéléré les modes de consommation et les acteurs de l'économie locale sont les premiers à subir ce changement. C'est pourquoi, toujours dans une démarche d'accompagnement et de valorisation de l'économie locale, la commune a décidé **de mettre à notre disposition gratuitement la vitrine et le « marketplace » numérique** : <https://clic-hauteluca.com/>

Il deviendra donc extrêmement facile à terme pour tous les utilisateurs de se renseigner sur les associations locales ou de rechercher des artisans locaux pour effectuer des travaux même s'il faut être patient, certaines rubriques sont plus complètes que d'autres !

L'APCASS est d'ores et déjà référencée sur la plateforme ...

Concernant les commerçants, cette plateforme vous offre différentes possibilités :

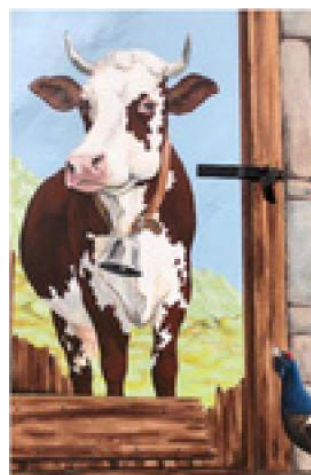
Grâce aux fonctionnalités de la plateforme vous pourrez :

- Géolocaliser votre commerçant si besoin,
- Trouver disponible des produits et services à l'achat en ligne
- Se voir proposer la livraison à domicile ou le retrait en Click & Collect
- Pouvoir prendre rendez-vous ou participer à des évènements grâce à une gestion de calendriers

Retrouvons-nous tous sur la plateforme



Suite à vandalisme, la peinture du transformateur EDF des Pémonts, a été refaite. De la belle tarine nous sommes passés à la belle d'Hauteluca : l'abondance. Ce nouveau tableau peint par Annie Berthet "l'An vert du décor", est une réussite. (Coût : 2200 €).



Le député de la 6ème circonscription de Haute Savoie, Mr XAVIER ROSEREN, commerçant aux Houches, a déposé un amendement adopté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 tendant à permettre aux maires des communes classées touristiques d'appliquer une surtaxation des résidences secondaires (RS) de leur territoire à la taxe d'habitation de 5 à 60% selon la volonté des conseils municipaux.



Son objectif est de permettre aux jeunes locaux de pouvoir se loger plus facilement en luttant contre les fameux « lits froids ».

Tout n'est pas perdu ! Le projet de loi doit encore passer au Sénat. Par ailleurs, le conseil constitutionnel est appelé à vérifier si la loi est conforme aux principes d'égalité et de respect des capacités contributives.

La FARSM ainsi que ses membres dont l'APCASS reste très mobilisée. Sans attendre, la FARSM a engagé des actions fortes et ciblées auprès de sénateurs et de députés pour s'ériger contre cet amendement qui crée un impôt injuste et confiscatoire.

Ce député a oublié que les résidences secondaires, outre leur contribution majeure à la vie touristique, ont permis de sauver les stations pendant la pandémie et que des études très sérieuses dont celle d'Atout France démontrent que la moitié des résidences secondaires sont occupées en moyenne au moins 12,5 semaines par an.

Aucune étude sérieuse démontre l'efficacité de cette surtaxe. C'est donc la triple peine pour les résidences secondaires qui contribuent déjà à hauteur de 70 % de la fiscalité locale !

La FARSM place ses espoirs dans le Sénat pour que la raison l'emporte et que cet amendement ne soit pas au final adopté.



les
saisies
HAPPY ALTITUDE !

15% De réduction sur tous les abonnements au SIGNAL

Réductions réservées aux adhérents APCASS 2022 et 2023 sur présentation de leur carte adhérent au guichet du Signal.



Abonnements, contenus et Tarifs hors réduction :

| | | | | | | | | | | | | 6 JOURS | 10 ENTREES | HIVER |
|---------------------------|-------------|---------------|-----------------|------------------|--------|-----------|----------|-----------------|-----|-----------------|--|----------|------------|----------|
| SIGNAL | aqualudique | cours co aqua | fitness / muscu | cours co fitness | squash | badminton | escalade | tennis de table | spa | -10% sur presta | | 170,00 € | 210,00 € | 300,00 € |
| LIBERTE | aqualudique | cours co aqua | fitness / muscu | cours co fitness | | badminton | escalade | tennis de table | | -10% sur presta | | 99,00 € | 159,00 € | 280,00 € |
| BIEN ETRE | aqualudique | | | | | | | | spa | -10% sur presta | | 99,00 € | 152,00 € | 220,00 € |
| SPORT + | aqualudique | cours co aqua | fitness / muscu | cours co fitness | squash | | | | | | | 99,00 € | 120,00 € | 249,00 € |
| SPORT FITNESS | | | fitness / muscu | cours co fitness | | | | | | | | 79,00 € | 109,00 € | 199,00 € |
| SPORT AQUATIQUE | aqualudique | cours co aqua | | | | | | | | | | 59,00 € | 99,00 € | 179,00 € |
| AQUALUDIQUE ADULTE | aqualudique | | | | | | | | | | | 41,00 € | 268,00 € | 119,00 € |
| AQUALUDIQUE ENFANT | aqualudique | | | | | | | | | | | 24,00 € | 43,00 € | 83,00 € |

Ouverture du Signal du 17 Décembre 2022 au 16 Avril 2023* pour la Saison d'Hiver.

*Date de fermeture pouvant évoluée

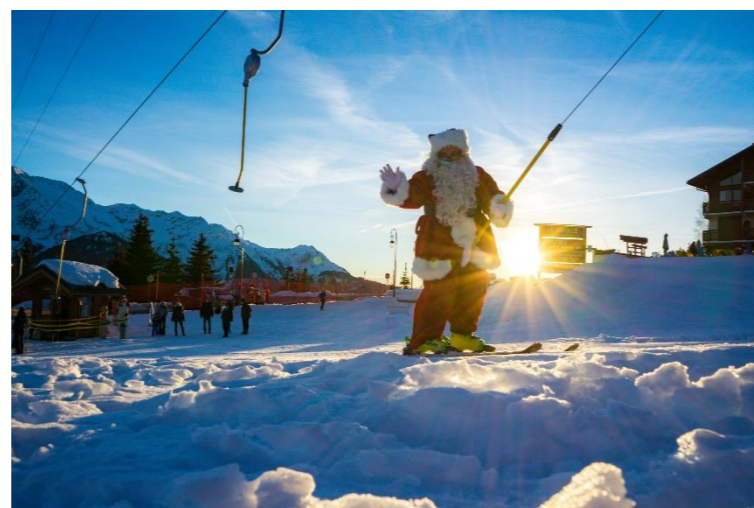
Les abonnements 7 jours et hiver sont nominatifs

Les abonnements 10 entrées sont cessibles

Les abonnements 10 entrées sont valables 1 an à compté de leur date de souscription



L'Abonnement Signal sésame de vacances réussies



Réunion des adhérents salle Cristal : 140 personnes (dont 15 membres du Conseil d'Administration)

✚ **Présentation d'accueil par le Président Jacques Audin :**

Au nom du Conseil d'Administration, le Président remercie les présences de chacun à cette réunion d'information malgré une situation sanitaire toujours préoccupante.

Le fonctionnement de notre association a été modifié pour respecter les mesures sanitaires durant ces deux années : assemblées générales et réunions d'informations annulées, réunions de Conseil d'Administration partagées entre le présentiel pour certains et la visioconférence pour d'autres étaient organisées par Pascal Pochon (remerciements). Les réunions avec les élus de la Station ont été moins nombreuses.

Cependant, nous avons pu participer aux trois réunions du Comité Station créé pour permettre à chacun d'être acteur de la construction des orientations stratégiques de notre territoire pour les trois années à venir.

Présence à l'Assemblée Générale de la SAEM, au Club des sports, ainsi qu'aux diverses animations de la Station.

Nous avons pu maintenir les contacts avec les bulletins d'information Eté-Hiver, les comptes rendus des dépouillements des Assemblées Générales.

Merci à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration qui s'investit dans la conception, l'impression et la diffusion de ces bulletins.

Pour la communication, n'oublions pas le site Internet et les réseaux Facebook et Twitter.

Appel aux questions : pas de question.

✚ **Présentation des membres du Conseil d'Administration (CA) et des membres associés**

Jacques Audin présente les administrateurs et membres associés. Il rappelle que les membres associés peuvent assister aux CA et décider ensuite s'ils sont intéressés par une candidature au CA

| | |
|---------------------------|---|
| <i>Président :</i> | Jacques Audin |
| <i>Vice-Présidents :</i> | Jean-Pierre Barral, Jean-Pierre Penlaë |
| <i>Secrétaire :</i> | Beatrice Barbier |
| <i>Trésorier :</i> | Jean-Luc Nicolle |
| <i>Administrateurs :</i> | Pascal Binet, Roland Daguet, Jean-Claude Finck, Monique Grohmann, Philippe Objois, Pascal Pochon, Jacques Randon, Nicole Seux, Gérard Valyi |
| <i>Membres associés :</i> | Beatrice Mathias |
| <i>Absents :</i> | Frédéric Chambon, Christophe Luce, Guillaume Quéré, Hugues Videlier |

Retour sur la réunion de la FARSM de Chamonix par Beatrice Barbier

Elle regroupe 21 associations soit 10 000 propriétaires des stations de Haute-Savoie, Savoie, Isère et Hautes Alpes.

Cette année, forte représentativité des associations et des élus avec la présence du maire de Chamonix, Monsieur Eric Fournier, du maire de Chatel, Monsieur Nicolas Rubin (également vice-président du conseil départemental de Haute-Savoie et co-président de Savoie Mont Blanc), du maire de l'Alpe d'Huez Monsieur Jean-Yves Noiret et du directeur général de Savoie Montblanc Monsieur Michaël Ruyschaert.

Un doctorant de l'université Savoie Montblanc a assisté aux débats dans le cadre de sa thèse sur l'impact des résidences secondaires sur la vie des stations.

La FARSM a montré l'enquête de 2019 menée auprès de ses adhérents.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de cette réunion :

- Evolution du climat avec la sécheresse et l'utilisation de l'eau dans les stations pour la culture de la neige artificielle ;
- Surtaxe pratiquée par cette commune sur les résidences secondaires ;
- Cohabitation entre les vététistes, les piétons et les cavaliers : la charte ;
- Regain d'intérêts pour les élus pour les résidents secondaires qu'ils souhaitent impliquer davantage dans la co-construction du futur des stations et les intégrer dans les structures locales : notion de maintien des équilibres entre les permanents, les résidents secondaires et les excursionnistes.

Comptes, résultats au 31/07/2022

Le Covid ayant bloqué les dépenses « pot » la trésorerie de l'Apca est bonne :

| | |
|--------------|-------------------|
| Recettes | 10 380,80€ |
| Dépenses | <u>6 885,35€</u> |
| Résultat | 3 495,45€ |
| Trésorerie | 1 212,82€ |
| Livret A | <u>19 000,00€</u> |
| Soit | 20 212,82€ |
| Actions SAEM | 2 200,00€ |



Point sur les adhésions 2022 au 31/07/2022



Le taux de renouvellement est sensiblement au même niveau que 2021 : 575 adhérents ont renouvelé leur cotisation, 10 nouveaux nous ont rejoints.

Au total nous sommes **585** adhérents à fin juillet.

Bulletin d'information

Beatrice Barbier nous rappelle que les coûts de papier et les frais postaux représentent une très grosse part du budget de l'Apcass.

Lors d'un sondage à main levée, une importante majorité des adhérents présents souhaite recevoir le bulletin par la poste plutôt qu'uniquement par Internet. Nous allons réfléchir si nous pouvons ne pas envoyer le courrier papier à ceux qui ne le souhaite pas et qui l'auront stipulé dans leur courrier de renouvellement d'adhésion.



Dans le prochain N° du bulletin, l'adresse mail pour le contact avec l'Apcass sera noté pour rappel. Dans www.apcass.com, il y a un formulaire de contact direct qui assure la liaison avec les administrateurs. Pour mémoire il s'agit de president@apcass.com, seretaire@apcass.com ou tresorier@apcass.com

Jacques Audin lance un appel à l'assistance pour susciter des vocations à rédiger des articles d'intérêt culturel ou informatif susceptibles d'être publiés dans un prochain bulletin.

Le dernier bulletin d'été contenait une coquille concernant la date de notre prochaine Assemblée Générale. Elle aura **lieu le jeudi 29/12/22 à 17h en principe dans la salle Cristal** (moins de places mais meilleure sono). Mais cela reste à confirmer.

Appel aux questions pour les élus et les responsables



Le Président Jacques Audin lance un appel aux questions que nous allons poser aux élus et responsables de la station qui vont nous rejoindre dans quelques minutes. Pour une bonne facilité lecture des questions des adhérents et des réponses de nos « VIP », ce compte rendu rapproche chacune des questions / réponses sur un même sujet.

Accueil des élus et responsables à partir de 18h

Toutes les personnes que nous avons invitées nous ont rejoint :



| | |
|---------------------|--|
| Jean Luc Combaz : | Président du Sivom |
| Xavier Desmarets : | Maire de Hauteluze |
| Emmanuel Huguet : | Maire de Villard-sur-Doron |
| Michaël Tessard : | Directeur de la SPL |
| Olivier Reydelle : | Directeur de la SAEM (OT, Signal) |
| Jean Noël Berthod : | Président de la SPL (remontées mécaniques) |



M le Maire de Hauteluca est content de partager ces moments avec l'Apccass qui œuvre pour le bien de la station et qui est souvent de bon conseil.

Le Président du Sivom a préparé une présentation structurée qui fait le point sur ce qui a été réalisé sur les deux premières années de mandature, sur ce qu'il est prévu de faire dans les années qui viennent et sur les difficultés qui nous attendent.

Voici ce que nous avons retenu des interventions de chacun des responsables.

Nous avons intégré dans ce compte-rendu les réponses aux questions posées en séance par les adhérents.



Jean-Luc Combaz :

Compte tenu des difficultés structurelles de la SAEM, elle doit changer de modèle économique et faire remonter un peu plus de moyens de la part des communes.

Question : à quand l'arrêt de l'immobilier aux Saisies ? on construit partout.

Réponse : le développement immobilier aux Saisies (sous responsabilité Sivom) ne concerne que 3 zones: Forêt (programme Akasha en cours de réalisation), Les Contes (programme en cours de définition par le promoteur DBI), Challiers (en cours de réflexion par le Sivom avec une urgence concernant le cabinet médical)

Question : où en est le projet Joguet rue de Cimes ?

Réponse : il s'agit d'un projet privé. On attend la demande de permis de construire qui n'est pas déposé à ce jour. Le PLU impose un hôtel (ou une résidence hôtelière qui est administrativement assimilée à un hôtel)

Question : Les hélicos sont une nuisance qui n'est pas dans l'esprit « happy altitude ». Que faire ?

Même remarque pour les motoneiges d'hiver.

Réponse : nous allons essayer de trouver une zone d'atterrissage/décollage qui soit loin de la station pour éviter les survols bruyants

Question : où en sont les projets d'amélioration des parkings ?

Réponse : nous avons investi 1.1 M€ pour réhabiliter le pk des Carrets qui compte maintenant 180 places. Pour les autres projets (Challiers, Col ...) le Sivom est en réflexion.



Question : les clients MMV n'utilisent pas les pks de la résidence et occupent les parkings privés des alentours ? Ne pouvons-nous pas obliger MMV à louer ses appartements avec le parking ?

Réponse : c'est compliqué de faire respecter ceci mais nous allons essayer de protéger les parkings privés des stationnements illicites.

Michaël Tessard :

Voici le programme d'investissements prévu par la SPL :

- ✓ Création de la piste La Cancalaise pour assurer le retour skieurs vers les Hauts Lieux
- ✓ Installation d'un tapis d'embarquement sur le TSF Chamois
- ✓ Raccourcissement du haut du TK Palette pour décongestionner le haut de Bisanne
- ✓ Modernisation de Douce /Grattary : TSD6 sur Douce, tapis sur TSF4 Grattary, enneigeurs sur piste Péchette (réalisation 2023 ou 2024 selon budget)
- ✓ Refonte entrée nordique
- ✓ Moderniser TK Aiglon et Verdets pour accès débutants
- ✓ Aménagement des sommets de Bisanne et Légette

les
saisies
Domaines skiabiles

Il se félicite d'avoir investi la télécabine de Bisanne pour 9,5M€ en 2020 car les tarifs des fournisseurs ont flambé de 30%, ce qui pose d'ailleurs problème pour la modernisation des équipements sur Douce en 2023.

Question : pour le retour ski vers les Hauts Lieux, n'y a-t-il pas un risque lors de la traversée de la piste piétons qui monte vers Benetton ?

Réponse : pour la traversée de cette piste de retour, nous allons veiller à la sécurité des piétons et raquettes. Une signalisation sera mise en place comme celle en vigueur pour la traversée de la piste Blanchot où nous n'avons à déplorer aucun accident. Donc nous sommes confiants pour cette nouvelle piste car il y aura beaucoup moins de passage que sur Blanchot.

Question : La cohabitation piétons VVT Chevaux est difficile en particulier dans la zone Calgary / Mountain Twister, y compris des VTT qui descendent les escaliers ! Avez-vous des projets pour améliorer ce point chaud ?

Réponse : des travaux sont prévus dans la zone Calgary pour sécuriser les lieux mais c'est compliqué.



Réponse JL.Combaz : Pour les incivilités (escaliers...) il y a des « bike patrol » qui peuvent intervenir. C'est à l'OT que l'on peut demander leur aide.

Question : Le chemin du Benetton est-il réservé aux piétons ou aux VVT ?

Réponse : c'est un chemin piéton.



Question : Pourquoi la navette vers le Benetton est payante alors que toutes les autres (y compris celles qui rejoignent les villages) sont gratuites ?

Réponse : le service navette est payé par les forfaits (sur 20M€ de chiffre d'affaires), l'été le CA est de 500 000€ seulement donc il faut essayer de limiter les pertes. La navette électrique « Colette » vers le Benetton coûte 25 000€ par été pour une recette de 6 700€ avec le prix de la montée à 2€ donc la faire circuler gratuitement conduirait à altérer encore plus la rentabilité.

Xavier Desmarets :

Question : quels sont les tenants et aboutissants de la fermeture des accès « autos » vers Bisanne et Benetton ?

Réponse : comme vous l'avez vu dans la présentation de Olivier, nous avons pris cette décision pour sauvegarder le caractère pastoral de ces sommets pendant les périodes de forte fréquentation touristique. Cela permet aussi de sécuriser le site Eckl au départ de la route de la Lézette.

Question : la fermeture de la route ne nuit-elle pas aux affaires du restaurant Benetton ? car à partir de 18h il ne serve plus.

Réponse M.Tessard: le responsable du Benetton ne se plaint pas de cette décision.



Question : où en est le développement de la Fibre Optique ?

Réponse : on n'a jamais été aussi près de la mise en place ! La commune a autorisé que les travaux puissent continuer pendant la saison touristique d'été malgré les nuisances pour certains riverains. On espère qu'une bonne partie des sites soient opérationnels fin 2023. En fait la mise en route se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Pour les moins chanceux le raccordement peut aller jusqu'en 2024. C'est le département qui gère le programme, ce n'est pas la commune qui a les cartes en main.

Olivier Reydellet :



- Le bilan de l'hiver est très bon : par rapport au dernier hiver « normal » (2019) le taux d'occupation des lits commerciaux est à 70% (+2%). 5 semaines ont été à 90% contre 3 précédemment. Le chiffre d'affaires de la centrale de réservation est à +20%, les remontées mécaniques à +17%, le nordique en forte progression.
- Cet été, un effort a été fait pour que la station reste active (en particulier remontées mécaniques) du 17 juin au 25 septembre.
- La Piscine n'a pas de rentabilité propre ce qui était prévu à l'origine et est normal pour toutes les piscines mais l'ensemble bowling /1650 resto ne compense pas : ce qui pose problème. Cependant le résultat économique du 1650 s'est amélioré et redevient positif sur la saison d'hiver et le début de l'été ce qui est encourageant.
- Le logo des Saisies a été modernisé et commence à être déployé.



Question : le projet de cinéma est-il enterré ?

Réponse : pas du tout. Nous sommes en train de travailler sur une reprise de la salle Signal pour en faire un local adaptable. Pour 1.3 M€ nous devrions pouvoir en faire une salle multi activités : sport mais aussi spectacle (350 places), cinéma,



Question : Quand le lac des Challiers sera -t-il ouvert à la baignade ?

Réponse : C'est d'abord un problème de budget. La situation financière actuelle de la SAEM ne le permet pas. En plus il y a une énorme pénurie de maitres-nageurs (il en manque 4000 en France). Et aussi, si les sécheresses deviennent fréquentes nous aurons aussi des problèmes d'eau. Sans argent, sans maître-nageur et sans eau, cela devient compliqué.

Fin de réunion à 19h30

Le Président Jacques Audin remercie chacun de leur participation et nous invite à nous approcher du buffet. Il remercie aussi Nicole Seux et son équipe de bénévoles qui l'ont préparé.



Coté Alpin

2 Janvier 2023 : camp d'entraînement U16 en géant sur la Légette

21 janvier 2023: Grand Prix Géant sur la Légette

2/3 février 2023 : FIS Elite Hommes et Dames (**courses internationales**)
Géant sur la Légette

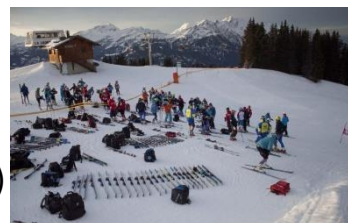
19 mars 2023 : Géant U12

26 mars 2023 : FIS Citadine Hommes et Dames Géant sur la Légette

8 avril 2023 : Cuberote / TELEMARCK + repas et soirée dansante Salle Cristal !!

16 avril 2023 : Finales U12 - U14 / Gentianes

17 avril 2023 : Parallèle U12 et + par équipes / Gentianes / ALPIN



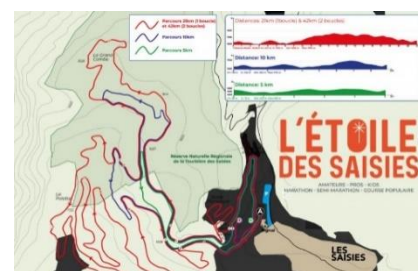
Coté Nordique

7/8 janvier 2023 : SAMSE NATIONAL TOUR

U19/U22 – SEN BIATHLON / Championnat de France U17

Etape 3 du Championnat de France de Sprint et Poursuite (U19/U 22)

2 avril 2023 : Etoile des Saisies / Marathon ski tour



**L'Assemblée Générale annuelle est fixée
au Mercredi 28 décembre 2022
Salle Cristal à 17h00, suivi des**

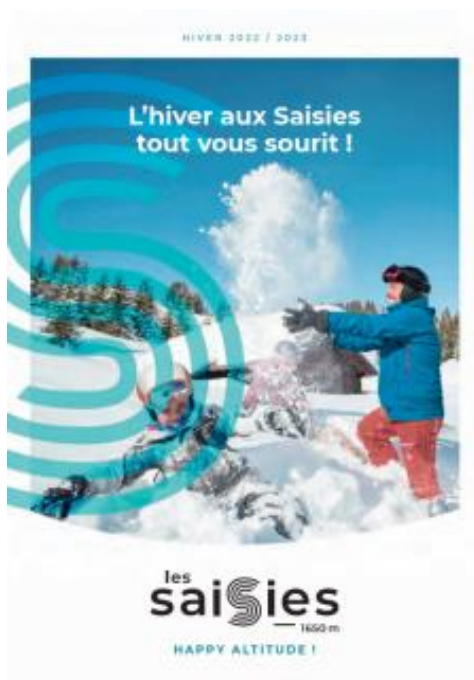


**La cotisation 2023
est toujours à**



- Soit virement Crédit Agricole de Beaufort
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616
Code BIC : AGRIFRPP881
- Soit chèque à l'ordre de l'APCASS,
Maison des Saisies, 73620 Hauteluce

***Un grand Merci pour votre fidélité. Nous vous souhaitons
un très bel HIVER...***



ON RECRUTE

REJOIGNEZ

NOUS

L'APCASS recrute !

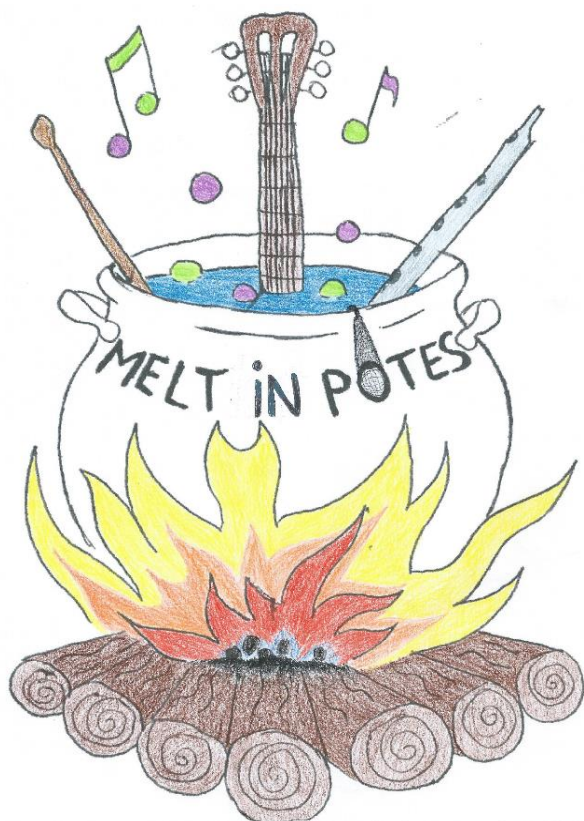
Venez rejoindre nos rangs. Comme chaque année, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour venir renforcer et renouveler les compétences du Conseil d'Administration.

Après deux années sans réunion en présentiel pour notre assemblée, l'APCASS sous la houlette de Pascal Binet frappe fort en conviant au pot de fin d'année en deuxième partie le groupe local « Melt in Potes 73.

Melt in Potes

Ingrédients : guitares,
flûtes, percussions, basse
et voix pour faire des **reprises*** !

En concert pour
l'assemblée générale
de l'APCASS **aux Saisies**
À la salle Cristal
le 28 décembre



Melt in Potes :

Armelle Bailly, flûtes et chant
Pascal Bailly, guitares et chant
Catherine Binet, guitare et chant
Nicolas Girard, percussions et basse



Reprises* Dire Straits, U2, Scorpion, Bruce Springsteen, Francis Cabrel, JJ Goldman, Michael Jones, Johnny Hallyday, Da Silva, Ed Sheeran, Laurent Voulzy, The Cranberries, The Corrs, Michael Jackson, Eagle, Simon & Garfunkel, Queen, Susan Vega, Florent Pagny, Raphaël, Lady Gaga, Bryan Adams...